

Objet : ARI DA OCCITANIE - Information sur la collecte de donn es pour pr parer la nouvelle fa on de financer les  tablissements et services m dico-sociaux

Madame, Monsieur,

La Direction g n rale de la coh sion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarit  pour l'autonomie (CNSA) travaillent depuis fin 2014 sur une nouvelle fa on de financer les  tablissements et services m dico-sociaux (ESMS) qui accompagnent les enfants et adolescents en situation de handicap. Cette r forme s'appelle SERAFIN-PH, ce qui signifie « Services et  tablissements : R forme pour une ad quation des FINancements aux parcours des Personnes Handicap es ». L'objectif de la r forme SERAFIN-PH est de repenser la mani re dont les budgets de ces  tablissements et services sont construits, afin qu'ils soient mieux adapt s aux besoins des personnes accompagn es.

Le D cret no 2026-376 du 13 mai 2026 fixant les conditions de transmission des donn es n cessaires au calcul de la dotation globale de financement mentionn e   l'article 90 de la loi no 2025-1403 du 30 d cembre 2025 de financement de la s curit  sociale pour 2026 a  t  publi  au JORF.

Dans le cadre de cette r forme, la DGCS et la CNSA vont collecter des informations dans tous les ESMS qui accueillent et accompagnent des enfants et adolescents en situation de handicap. Cette collecte, r alis e pour une mission d'int r t public, a lieu entre juin et d but juillet 2026. Les donn es collect es et transmises par les ESMS permettront d'estimer le budget qui sera attribu    chaque ESMS lors de la mise en  uvre de la r forme SERAFIN-PH.

Les conditions de mise en  uvre de la collecte se font dans le respect du secret professionnel. Les donn es ne portent pas sur les donn es relatives aux personnes concern es, mais uniquement sur l'activit  globale de l'ESMS. Voici les types d'informations que les ESMS devront transmettre   la CNSA et   la DGCS :

- Des informations pour identifier l' tablissement ou le service, comme le nom, les coordonn es de contact, et  ventuellement le nom du professionnel r f rent, ainsi que les donn es du Fichier national des  tablissements sanitaires et sociaux (FINESS).
- Des donn es g n rales pour d crire la structure, par exemple le nombre de places autoris es, le d tail de ces places selon les modalit s d'accueil et les publics accompagn s, et le nombre de jours d'ouverture.
- Des informations sur l'activit , notamment le nombre de personnes prises en charge selon le mode d'accueil, le nombre de professionnels qui accompagnent les personnes (exprim  en  quivalent temps plein), le nombre de personnes accompagn es hors file active, et le nombre de personnes ayant une d fici nce secondaire ou une double vuln rabilit .
- Des donn es sur la qualit  et sur la fa on dont l'ESMS travaille avec d'autres structures et partenaires.

Les  tablissements et services m dico-sociaux utiliseront le Syst me d'information de l'offre de la branche autonomie (SIDOBA), propos  par la CNSA, pour transmettre facilement les informations demand es concernant leur activit . Ces informations seront conserv es dix ans au maximum apr s avoir  t  collect es.

Conform ment au R glement g n ral sur la protection des donn es (RGPD), cette collecte rel ve d'une mission d'int r t public et ne n cessite pas le consentement individuel. Cependant, il est possible de demander   consulter les donn es,   les rectifier si besoin, ou   limiter leur usage. Ces droits sont pr vus par le r glement europ en du 27 avril 2016, articles 15, 16 et 18. Pour faire valoir ces droits, il suffit de contacter le responsable de la protection des donn es de l' tablissement ou du service accompagnateur dpo@arieda.asso.fr.

Toutes ces informations sont expliqu es sur le site internet de l' tablissement ou du service, ainsi que sur ceux de la CNSA et de la Direction g n rale de la coh sion sociale. Si une personne dispose d'un tuteur l gal, celui-ci peut aussi effectuer ces d marches.

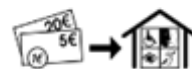
Pour toute information compl mentaire, n'h sitez pas   contacter le directeur ou la directrice de **ARI DA OCCITANIE**.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distingu es.



ARIÉDA OCCITANIE : Lettre en FALC sur la collecte d'information pour préparer la nouvelle façon de financer les établissements et services pour les enfants handicapés.

Les établissements et les services reçoivent de l'argent pour accompagner les personnes handicapées.



SERAFIN PH
Services et Établissements :
Réforme pour une Adéquation
des Financements aux besoins
des Personnes Handicapées

Il y a une réforme pour changer la façon dont on donne de l'argent aux établissements et services pour enfants handicapés.
Cette réforme s'appelle SERAFIN-PH.

Qui prépare la réforme ?

La DGCS et la CNSA préparent la réforme SERAFIN-PH.



La DGCS est la Direction générale de la cohésion sociale.

La DGCS est un établissement public

qui dépend de 2 ministères :

- le ministère du Travail et des Solidarités
- le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

La DGCS crée et organise les politiques publiques pour :

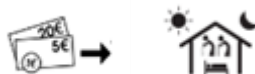
- les personnes âgées,
- les personnes handicapées,
- les enfants et les familles.



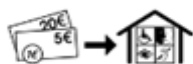
La CNSA est la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

La CNSA est un établissement public qui travaille avec l'État.

La CNSA :



- donne de l'argent pour les maisons pour personnes âgées,



- donne de l'argent pour les  tablissements pour les personnes handicap es,
- donne de l'argent pour les aides aux personnes  g es et aux personnes handicap es.



La r forme SERAFIN-PH concerne les  tablissements et les services pour les enfants handicap s.

Par exemple :

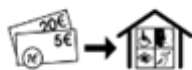
- les IME.
- Un IME est un institut m dico- ducatif.
- les SESSAD.

Un SESSAD est un service d' ducation sp ciale et de soins   domicile.

Quand et pourquoi donner des informations ?



Entre juin et juillet 2026,
les  tablissements et services doivent donner des informations   la DGCS et   la CNSA.



Ces informations vont permettre de savoir combien d'argent il faut donner avec SERAFIN-PH.



Quelles informations sont collect es ?

Les informations demand es ne sont pas sur chaque personne accompagn e mais sur **ARI DA OCCITANIE**.



Par exemple :

- le nom et les coordonn es de l' tablissement ou du service,
- le nombre de places et pour qui,
- le nombre de personnes accompagn es,
- le nombre de professionnel.



Qui donne les informations ?

Les  tablissements et services utilisent un logiciel de la CNSA pour envoyer les informations.

Les informations sont conserv es 10 ans maximum.



Quels sont vos droits ?

Chacun peut demander   :

- voir les informations,
- corriger les informations,
- limiter l'utilisation des informations.



Vous avez moins de 18 ans,
vos parents ou votre tuteur peuvent faire les d marches.



O  trouver plus d'informations ?

Pour avoir plus d'information,
vous pouvez aller sur les sites internet de :

- **ARI DA OCCITANIE,**
- La CNSA,
- La DGCS.